

**Handicap ou situation de handicap : quelle différence ?
Étude de l'énoncé " situation de handicap " érigé " objet
de méconnaissance " par le discours d'hypostase de la
différence**

Hervé Benoit

► **To cite this version:**

Hervé Benoit. Handicap ou situation de handicap : quelle différence ? Étude de l'énoncé " situation de handicap " érigé " objet de méconnaissance " par le discours d'hypostase de la différence . Colloque Handicap

Autonomie : Quelles sont nos ressources pour agir sur l'inclusion, la perception de la citoyenneté de la personne avant son handicap ?, Sep 2017, Mulhouse, France. 2017. hal-01684530

HAL Id: hal-01684530

<https://hal-inshea.archives-ouvertes.fr/hal-01684530>

Submitted on 15 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HANDICAP OU SITUATION DE HANDICAP : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Etude de l'énoncé « situation de handicap » érigé « objet de méconnaissance » par le discours d'hypostase de la différence

Hervé BENOIT - Maître de conférences en sciences de l'éducation

INS HEA SURESNES 92150. FRANCE

INTRODUCTION

Adoptée par les discours institutionnels, professionnels et scientifiques, l'expression « en situation de handicap », est utilisée comme équivalent de l'adjectif « handicapé » pour qualifier les personnes, alors que l'une et l'autre relèvent de registres conceptuels hétérogènes, l'un relatif à l'environnement, l'autre à l'individu. La situation de handicap est à comprendre comme situation handicapante et correspond à une configuration de l'environnement temporairement défavorable à la personne, tandis que l'autre implique une caractérisation permanente de l'individu, qu'elle soit de nature administrative ou médicale.

OBJECTIFS

1) Identifier les paradigmes théoriques de référence des notions de « handicap » et de situation de handicap ; 2) mettre à jour les mécanismes discursifs, sociaux et épistémologiques qui produisent une homogénéisation de la pensée par arasement des distinctions et nivellement notionnel ; 3) décrire quelques conséquences concrètes en matière d'action sociale et médico-sociale.

MÉTHODES

- Caractériser et distinguer les conceptions du handicap issues de quelques cadres nationaux et internationaux marquants : la CIH – classification internationale du handicap – (1980) ; la CIF – classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé – (2001) ; la loi française 2005-102 du 11 février 2005 ; la loi italienne 104/1992, le décret présidentiel *Atto di Indirizzo* de 1994 et le décret ministériel 185/2006.
- Analyser un corpus ciblé d'écrits scientifiques sur le thème « Psychopathologie et handicap » (Benoit, 2013) et un micro corpus d'écrits sociaux de grande diffusion, présenté ci-après.
- S'appuyer sur le cadre théorique des travaux de Claude Hamonet sur le handicap en France et de Patrick Fougeyrollas au Canada sur le PPH – processus de production de handicap.
- Utiliser comme analyseurs le concept d'« obstacle épistémologique » forgé par Bachelard dans *La formation de l'esprit scientifique* et celui d'« hypostase de la différence » (Benoit, 2014)

ANALYSE ET RÉSULTATS

I. Caractéristiques des conceptions du handicap

- De la **CIH** découle une conception bio-médicale et défectologique du handicap, défini comme les répercussions fonctionnelles et sociales de la déficience de l'individu, qui, selon Hamonet, se trouve alors chargé de la « responsabilité » de ses difficultés ; la **CIF** infléchit cette conception vers un modèle bio-psycho-social dans lequel l'environnement est susceptible d'intervenir au même titre que les problèmes de santé dans la limitation de la participation sociale et conduit ainsi à une **hybridation** du concept de handicap défini comme la résultante des interactions dynamiques entre la personne et son environnement. **Elle est ainsi le creuset institutionnel de la notion de situation de handicap.** La loi de 2005 reprend cette bivalence de La notion de handicap dans une définition ambiguë où

DISCUSSION

Parmi les obstacles épistémologiques recensés par Gaston Bachelard figure « l'obstacle substantialiste ». Celui-ci consiste à rechercher une substance, dont on a préalablement postulé l'existence, c'est-à-dire un support matériel, pour rendre compte d'un phénomène. Tout se passe comme si l'existence d'un obstacle substantialiste du même ordre contribuait à maintenir la prédominance dans les référentiels de pensée du processus psychopathologique d'attribution à la personne elle-même, par le moyen du trouble consubstantiel dont elle serait le siège, de difficultés dont l'origine est plutôt à rechercher dans la complexité des réseaux d'interactions sociales et relationnelles.

CONCLUSION

L'approche substantialiste entraîne de réelles conséquences sur les situations de handicap rencontrées par les personnes. Elle invite à subordonner le respect de la différence à un temps et un espace séparés plutôt que de reconfigurer le temps et l'espace social pour les rendre accessibles à tous.

toute reconnaissance de « *limitation d'activité ou (de) restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne* » reste subordonnée à l'identification d'une cause médicale. Les décrets italiens de 1994 et 2006 subordonnent l'attribution d'un maître de soutien aux enfants handicapés à la délivrance d'un *certificazione di handicap* par une commission composée exclusivement de médecins. Ils instituent le handicap comme un problème individuel.

II. Analyse d'un corpus ciblé d'écrits scientifiques

Dans un écrit scientifique (congrès de psychopathologie, 2011), le terme « situation de handicap » fonctionne dans le même réseau sémantique que « handicap moteur sensoriel ou psychique » et que « enfant porteur de handicap ». Il est question de dépistage précoce des « diverses situations de handicap ». Il s'agit d'une **distorsion sémantique** de la notion de « situation de handicap » qui devient la situation (sociale, familiale, etc.) consécutive à une déficience et/ou un trouble dont la personne est porteuse. On anticipe ainsi sur les répercussions sociales, familiales et relationnelles que l'enfant aura à subir au cours de sa vie future du fait de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiologiques. Non seulement la « handicap », mais encore la « situation de handicap » se trouvent **hypostasiés**, c'est-à-dire considérés comme consubstantiels à la personne, alors même que la situation de handicap, selon Fougeyrollas (2009) a été « *justement développée (...) pour que ce dernier ne puisse plus être attribué à l'individu* ». **Tout se passe comme si la valence situationnelle du concept hybride « handicap » se trouvait absorbée et neutralisée par l'approche essentialiste ou substantialiste du phénomène.**

III. Analyse d'un micro corpus d'écrits sociaux de grande diffusion



Cette campagne d'affichage lancée par l'APF et souvent financée par des opérateurs locaux (Lion's club, Rotary) contribue à **accréditer dans le grand public l'idée d'un « handicap » ancré dans la substance de la personne et défini comme un déficit.** Un texte comme « Si tu prends ma place, tu fabriques mon handicap » pourrait mettre en évidence la valence situationnelle du handicap.